

PRODUITS KRUGER INVESTIRA 575 MILLIONS \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE PAPIER TISSU

L'entreprise implantera au Québec une machine à papier à la fine pointe de la technologie

Sherbrooke (Québec), le 16 août 2018 – Papiers Tissue KP inc. (TSX : KPT) et Produits Kruger S.E.C. ont annoncé aujourd'hui un projet d'investissement de 575 millions \$ dans l'arrondissement Brompton de Sherbrooke, Québec, pour la construction d'une nouvelle usine de papier tissu dotée de la machine à séchage à air traversant (« through-air-dry » ou TAD) la plus performante et la plus évoluée au Canada. Le projet entraînera la création de plus de 180 emplois en Estrie. L'annonce de ce projet majeur, réalisé avec l'appui du gouvernement du Québec, s'est déroulée en présence de la vice-première ministre du Québec, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, madame **Dominique Anglade**, accompagnée du député de Sherbrooke, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur **Luc Fortin**, et du député de Saint François, **M. Guy Hardy**, ainsi que du chef de la direction de Produits Kruger S.E.C., monsieur **Dino Bianco**, et du président du Conseil et chef de la direction de la société Kruger, monsieur **Joseph Kruger II**.

La nouvelle usine, qui sera adjacente à un établissement existant du groupe Kruger, produira à maturité environ 70 000 tonnes métriques de papier hygiénique et d'essuie-tout par année, ce qui permettra à Produits Kruger d'accroître son offre de produits dans le segment ultra premium ainsi que de nouveaux produits innovateurs qui seront vendus sous les marques Cashmere®, SpongeTowels® et Purex®.

Le projet fait l'objet d'un appui du gouvernement du Québec par le biais d'Investissement Québec qui a accepté d'investir 105 millions \$ sous forme de débenture convertible dans ce projet. Le reste du financement du projet est en train d'être finalisé.

« Ce projet est d'une ampleur sans précédent pour Produits Kruger et nous donnera la capacité de production additionnelle dont nous avons besoin pour poursuivre notre croissance future. La nouvelle usine, combinée à notre machine TAD existante à Memphis, nous permettra de rééquilibrer notre capacité de production dans le créneau des produits *ultra premium* afin de mieux desservir notre clientèle à travers l'Amérique du Nord. Le site de Brompton fera également partie d'un pôle de fabrication important dans la région, travaillant de concert avec nos autres usines de Crabtree, Gatineau et Sherbrooke pour la fabrication de produits de papier de qualité exceptionnelle », a déclaré M. Dino Bianco, chef de la direction de Produits Kruger S.E.C.

Technologie de pointe

Le séchage à air traversant ou « through-air-dry » (TAD) est la technologie la plus avancée au monde pour la fabrication des produits de papier de type ultra premium. Concrètement, le TAD permet d'utiliser moins de fibres pour obtenir un produit plus volumineux et plus résistant qui offre à la fois une douceur exceptionnelle et une capacité d'absorption accrue.

Bien que Produits Kruger exploite déjà une machine TAD à son usine de Memphis, au Tennessee, depuis 2013, la machine TAD 2 sera la première en son genre au Québec.

Un chantier de grande envergure

La construction du projet devrait s'amorcer au début de 2019 et la mise en service de la machine est prévue au début de 2021. Ce chantier majeur engendrera des retombées importantes, notamment des dépenses directes de 250 M\$ au Québec et environ 1 million d'heures-personnes de travail pour la construction de la nouvelle usine.

Structure de capital prévue

On prévoit que le projet sera financé par 40 % de capitaux propres et 60 % de capitaux d'emprunt en vertu d'une nouvelle filiale indirecte en propriété exclusive de PK S.E.C. (« TAD2Canco »). Investissement Québec devrait financer les capitaux propres en souscrivant à une débenture convertible de 105 millions \$, et Produits Kruger compte obtenir un financement pour les capitaux propres restants. On met actuellement la dernière main au financement à long terme des travaux de construction de la composante dette. La débenture convertible d'IQ est assortie d'une échéance de dix ans portant intérêt fixe capitalisée à un taux de 3 %, et devra être remboursée sur une base mensuelle par PK S.E.C. après un moratoire de 36 mois à compter de la date d'émission. En cas de non-remboursement mensuel conformément aux modalités de la débenture, IQ pourra se prévaloir de son droit de conversion concernant la tranche du solde de la débenture qui n'a pas été remboursée selon les modalités de conversion, ce qui conférerait à IQ une participation de 48,6 % dans TAD2Canco s'il devait y avoir conversion de la totalité de la débenture.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux concernant les projets, les attentes, les intentions, les résultats, l'intensité des activités, le rendement, les objectifs ou les réalisations, actuels et futurs, de PK S.E.C., ou tout autre événement ou développement futur. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse portent notamment sur ce qui suit : la réalisation du projet; les dates du début des travaux et du démarrage du projet; la capacité de la machine TAD; la création des nouveaux emplois; la structure du financement du projet; et les stratégies d'affaires futures de PK S.E.C. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire » ou « estimer », ainsi qu'à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel, ou de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore de variantes de ces termes ou d'expressions ou d'autres termes analogues. Les renseignements de nature prospective sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PK S.E.C., y compris, sans s'y limiter, les attentes et hypothèses relatives à la satisfaction des conditions préalables à l'investissement par Investissement Québec dans le projet et la capacité de PK S.E.C. d'obtenir, pour financer le restant du projet, le financement de construction par emprunt à des conditions acceptables. Bien que PK S.E.C. estime que ces attentes et hypothèses sont raisonnables, le lecteur ne doit pas s'y fier indûment, puisque rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes.

Bon nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, l'intensité des activités, le rendement, les réalisations réelles ou les événements et développements futurs de PK S.E.C. diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter, les facteurs ci-après, décrits en détail à la section *Facteurs de risque – Risques propres à l'activité de PK S.E.C.* de la notice annuelle de PTKP datée du 9 mars 2018, disponible sur SEDAR au www.sedar.com : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. envers Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité touchant Kruger Inc.; les risques associés à la machine TAD de Memphis; les risques d'exploitation; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation importante du coût des intrants; une réduction de l'offre de fibre; une pression accrue sur les prix ou une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. à innover efficacement; une conjoncture économique défavorable; la dépendance envers des clients de détail clés; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou de ses marques; des ventes de PK S.E.C. moins importantes que prévu; l'incapacité de PK S.E.C. à exécuter ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. à faire des dépenses d'immobilisations régulières; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. envers des employés essentiels; l'incapacité de PK S.E.C. à retenir ses clients ou à en acquérir de nouveaux; la perte de fournisseurs essentiels de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. à protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. envers des licences de propriété intellectuelle détenues par des tiers; des litiges ou réclamations défavorables à PK S.E.C.; des dépenses importantes découlant de règlements environnementaux et nuisant aux flux de trésorerie; l'obligation de PK S.E.C. au titre des prestations constituées, déjà importante, qui pourrait être beaucoup plus élevée que prévu si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. devaient s'avérer inexactes; des conflits de travail nuisant à la structure de coûts de PK S.E.C. et compromettant sa capacité à maintenir ses usines en fonction; les variations de taux de change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. à servir l'ensemble de sa dette; la responsabilité potentielle associée aux produits de consommation; le respect des clauses; les risques de taux d'intérêt et de refinancement; et les risques liés aux technologies de l'information, à la cybersécurité, aux assurances, aux contrôles internes, et au commerce.

Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs contenus dans les présentes. Ces énoncés sont présentés expressément, dans leur intégralité, sous réserve de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse, et PK S.E.C. ne s'engage aucunement à les mettre à jour publiquement à la lumière de faits nouveaux, subséquents ou autres, à moins d'y être obligée par une loi sur les valeurs mobilières.

À propos de Papiers Tissu KP inc. (PTKP)

PTKP a été créée dans le but d'acquérir une participation économique dans PK S.E.C., comptabilisée en tant qu'investissement dans le capital-actions. PTKP détient actuellement une participation de 15,9 % dans PK S.E.C. Pour en savoir plus, visitez le www.kptissueinc.com.

À propos de Produits Kruger S.E.C.

PK S.E.C. est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité à usage domestique, industriel et commercial. La société offre aux consommateurs canadiens des marques reconnues, comme CashmereMD, PurexMD, SpongeTowelsMD, ScottiesMD et White SwanMD. Aux États-Unis, elle fabrique les produits de marque White CloudMD, de même que plusieurs produits de marques privées. Sa division des produits hors foyer fabrique des produits économiques de qualité et les distribue à une grande variété d'établissements commerciaux et publics. PK S.E.C. emploie quelque 2 500 personnes et exploite huit usines certifiées FSC® (FSC® C104904) en Amérique du Nord. Pour en savoir plus, visitez le www.produitskruger.ca.

À propos de Kruger inc.

La société-mère de Produits Kruger S.E.C., Kruger inc., est une entreprise familiale de troisième génération dont le siège social est à Montréal depuis sa fondation en 1904. L'entreprise est un important producteur de papiers à usages domestiques et institutionnels; de cartonnage 100 % recyclé; d'emballages de carton ondulé; de papiers pour publications; de papiers de spécialité; d'énergie renouvelable; de biomatériaux cellulosiques; et de vins et spiritueux. Elle est également l'un des principaux recycleurs de papiers et cartons en Amérique du Nord. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, de même qu'aux États-Unis, dans les États du Tennessee, du Maine, de New York, de la Virginie et du Rhode Island. (www.kruger.com).

-30-

RENSEIGNEMENTS :

Jean Majeau
Vice-président principal
Affaires corporatives et communications
Kruger inc.
Tél. : 514 343-3213
jean.majeau@kruger.com

INVESTISSEURS :

Mike Baldesarra
Directeur, Relations avec les investisseurs
Papiers Tissu KP inc.
Tél.: 905 812-6962
IR@KPTissueinc.com